

La déclaration d'activité du CGA Provence est enregistrée sous le numéro 93130585113 auprès du préfet de la Région.

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

INTITULE DE LA FORMATION :

Le contrôle fiscal

La nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 du code du travail se définit comme ***action de formation***.

OBJECTIF & PROGRAMME DE FORMATION :

Comprendre le déroulement d'un contrôle fiscal et les pouvoirs de l'administration.

Identifier les principales zones de risque fiscal en entreprise.

Anticiper les demandes de l'administration fiscale et sécuriser les pratiques comptables et déclaratives.

Réagir face à une proposition de rectification et connaître les voies de recours.

1. Le cadre et les différentes formes de contrôle : Le contrôle sur pièces, l'examen de comptabilité et la vérification de comptabilité - L'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle (ESFP) -

La programmation des contrôles : ciblage, data mining et rôle de la CFVR.

2. Les pouvoirs de l'administration et les garanties du contribuable : Droit de communication, demandes de renseignements, d'éclaircissements et de justifications - La Charte des droits et obligations du contribuable vérifié - Délais de reprise et prescription - Le débat oral et contradictoire.

3. Le déroulement de la vérification de comptabilité : L'avis de vérification et la remise du Fichier des Écritures Comptables (FEC) - Déroulement sur place ou à distance : points de vigilance et bonnes pratiques - Le rôle de l'expert-comptable pendant les opérations de contrôle.

4. Les principales zones de risque fiscal : TVA : déductibilité, territorialité, autoliquidation - IS : charges déductibles, amortissements et provisions, rémunération des dirigeants - L'acte anormal de gestion et la théorie du risque manifestement excessif - La remise en cause des régimes de faveur.

5. L'issue du contrôle : la proposition de rectification - Contenu et motivation de la proposition ; procédure contradictoire et taxation d'office - Les conséquences financières : intérêts de retard et pénalités (40 %, 80 %).

6. Réagir et se défendre : les voies de recours : Les observations du contribuable - Recours hiérarchique, interlocuteur départemental, saisine des commissions - Le contentieux : réclamation préalable, sursis de paiement, saisine du tribunal administratif.

7. Cas pratiques et QCM de validation des acquis.

Format : CGA Provence

Horaires et durée : 09:00 - 12:30 - soit 3,30 heures

Supports & Modalités pédagogiques :

Présentiel. Exposé et échanges d'expériences. Tests pré-requis. Remise d'un support documentaire dématérialisé aux participants. Cas pratiques avec correction en commun et remise des corrigés. QCM de validation des connaissances en fin de session.

Moyens matériel et environnement de la formation :

Pour une formation ayant lieu dans une salle réservée par l'organisme de formation :

- La salle est équipée pour la formation, des pause-café sont effectuées plusieurs fois par jour ;
- Le repas du midi n'est pas inclus dans la formation. Cependant, nos espaces détente, cuisines et rooftop sont à votre disposition pour votre pause déjeuner si vous souhaitez apporter votre repas.

Pour une formation à distance :

La formation est réalisée en classe virtuelle, en direct, via un outil de visioconférence ZOOM. Le bénéficiaire doit s'assurer que les apprenants possèdent un ordinateur avec une connexion internet stable et un débit suffisant pour utiliser une caméra et un micro. Chaque apprenant doit être équipé d'une caméra et s'engage à accepter de s'en servir. La formation alterne apports théoriques, échanges avec le formateur et cas pratiques. Les supports pédagogiques sont diffusés pendant la formation mais sont transmis aux participants avant ou après la formation selon les préférences du formateur.

◆ Assistance technique

Une assistance est assurée par le CGA Provence:

- en amont (envoi du lien de connexion et informations d'accès)
- par téléphone, pendant la formation en cas de difficulté technique au 06 40 49 72 46

◆ Assistance pédagogique

Les participants peuvent interagir avec le formateur tout au long de la session (questions orales ou via le chat).

◆ Suivi et évaluation

Le suivi est réalisé via un émargement numérique (connexion).

Une évaluation des acquis et un questionnaire de satisfaction sont proposés en fin de formation.